



le Pertinent

Police

Municipale & Rurale

Un métier au cœur de l'action...

NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Bulletin 1-2016

Cher(e) collègue,

L'année 2015 vient de se terminer. Elle fut dure et laborieuse pour notre profession. La Police Municipale a payé un lourd tribut une fois de plus avec l'assassinat de notre collègue et amie Clarissa PHILIPPE.

Je vous demande d'avoir une pensée pour notre collègue, sa famille et ses collègues qu'ils l'ont côtoyé.

Concernant le bilan de l'année écoulée, qu'avons-nous obtenu au niveau statutaire, avancées sociales?

Peu de choses mis à part la revalorisation des grilles de la catégorie C pour tous les agents de la F.P.T. Création d'un nouvel échelon dans la catégorie C et d'un nouveau grade pour les directeurs.

Qu'en est-il de nos revendications que nous soutenons et défendons depuis de nombreuses années ?

Toujours au même point, promesses, paroles,.....

Où en sommes-nous de nos relations avec le gouvernement, la Commission Consultative des Polices Municipales,..... ?

De promesses en promesses non tenues, de reports de réunions en réunions,..... la politique des gouvernements qui se succèdent reste toujours la même et ce malgré l'intervention répétée et assidue de nos collègues Fabien GOLFIER et Jean-Michel WEISS.

Que devons-nous en déduire ?

Notre profession gêne !!!

L'année 2016, s'annonce sous le même hospice je le crains. Aucun gouvernement n'a la volonté, la force de prendre à bras le corps les problèmes, difficultés de notre métier. Pourquoi ? Dérangeons-nous certains hauts dignitaires politiques ? Certains syndicats ?

Je vous laisse le soin cher(e) collègue d'apporter vos propres réponses à ces questions !!!

Le 1er janvier est l'occasion pour chacun de souhaiter à ses proches une année remplie de bonheur, de santé et de réussite. Nous (Maryse, Sandrine, Marc et Jean-Paul) vous souhaitons une bonne année 2016, qu'elle soit synonyme de bonheur, joies familiales et succès professionnels et que nos bonnes relations de travail durent encore de nombreuses années.

Toute l'équipe du pertinent.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Tout ce qui attend les fonctionnaires en 2016
- Nouvelle offensive sur le temps de travail des fonctionnaires
- Le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie enfin rendu public
- Le CNFPT "consterné" de s'être fait avoir par le gouvernement
- La situation contrastée des fonctionnaires retraités
- Sécurité dans les transports : vers de nouvelles missions pour les polices municipales ?
- État d'urgence : que peuvent réellement faire les maires ?
- Fonctionnaires : Marylise Lebranchu n'exclut pas une « possibilité » du dégel du point d'indice
- Terrorisme : Hollande exige une "parfaite concertation" entre toutes les forces de sécurité
- Un an de prison avec sursis requis contre l'ancien maire qui annulait des TA
- Drones : quelles règles à partir du 1er janvier 2016 ?
- Code des relations entre le public et l'administration : entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016
- Prime d'activité à partir du 1er janvier 2016 : serez-vous bénéficiaire ?
- Hébergements touristiques : nouvelles obligations d'information sur les prix
- Litiges de la consommation : généralisation de la médiation au 1er janvier 2016
- Officialisation de l'autorisation, pour les policiers, de porter leur arme en dehors du service
- L'éthylotest antidémarrage obligatoire dans les autocars
- Gilet de sécurité (haute visibilité) : obligatoire pour les motards à partir du 1er janvier 2016
- Des pastilles de couleur pour reconnaître les voitures les moins polluantes au 1er janvier 2016

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Arrêté du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée.
- Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2015-1386 du 30 octobre 2015 relatif à la nouvelle bonification indiciaire attribuée aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Décret n° 2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit des fonctionnaires, des magistrats et des militaires
- Décret n° 2015-1438 du 5 novembre 2015 : Agents de la fonction publique territoriale exposés, dans le cadre de leurs fonctions, à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
- Fonction publique territoriale : du nouveau pour les contractuels
- Compétences des collectivités : deux circulaires précisent les règles du partage
- Expérimentation de la circulation inter-files des deux-roues

JURISPRUDENCE

- Suspension – Durée
- Non titulaires – Signature du contrat
- Harcèlement moral – Réparation du préjudice
- L'interdiction faite aux agents publics français de manifester leurs convictions religieuses ne viole pas l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- Prendre des produits périmés destinés à la destruction n'est pas du vol
- L'employeur peut convoquer les membres du CHSCT par courrier électronique
- Comptes bancaires : pour contester des opérations anormales, il ne faut pas traîner

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Les agents de police municipale peuvent être armés de deux types d'armes à feu, les revolvers chambrés pour le calibre 38 spécial et les armes de poing chambrées pour le calibre 7,65 mm. Le décret n° 2015-496 du 29 avril 2015 les autorise, en outre et à titre expérimental, à utiliser des revolvers chambrés pour le calibre 357 magnum, exclusivement avec des munitions de 38 spécial.
 - Règles du cumul emploi – retraite
 - Accès aux fichiers par les policiers municipaux
 - LAPI (lecture automatisée de plaques d'immatriculations) interdite pour les communes et les polices municipales
 - Armement des policiers municipaux : refus des préfets
 - Arrêté de police du maire, contravention de 1ère classe
 - Propriétaires bailleurs : versement différé des allocations de logement dans l'attente des travaux
-

BON A SAVOIR

- 3939 allo service public : plus de services
 - Le Journal officiel exclusivement numérique au 1er janvier 2016
 - Quels sont les jours fériés en 2016 ?
 - Tri sélectif et « doggy bag » : les mesures anti-déchets dans les restaurants
 - Nouveaux tarifs pour les taxis
 - Interdiction des sacs plastique à usage unique en caisse en 2016
 - Taux d'intérêt légal pour le 1er semestre 2016
 - Frais de secours : ils sont gratuits sauf en cas d'accident lors d'une activité sportive ou de loisirs (ski...)
 - Restrictions de circulation pour les poids lourds et le transport d'enfants en 2016
-

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Comines : polices municipale et nationale réunies rue d'Hurlupin?
 - Nieppe: la police municipale a déménagé
-

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Abonnez-vous !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION POLE POLICE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

☎ personnel : _____ ☎ professionnel : _____

Adresse électronique : _____

*** L'adhésion en isolé pour 2016 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.**

A faire parvenir à

CONTACTS NORD	CONTACT PAS DE CALAIS	CONTACTS PICARDIE
<p>DERNONCOURT Maryse E-Mail : mader59@hotmail.com ou polepolice5962@gmail.com</p>	<p>LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes E-Mail : jean-paul.lestienne@ville-harnes.fr Tél. professionnel : 06.73.86.06.42</p>	<p>Marc DEPPE E-mail : marc-fa-fpt@hotmail.com Tél. professionnel : 06.27.54.64.</p>